



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 90153

Texte de la question

M. Jacques Le Nay attire l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment sur les conditions d'emploi des personnes handicapées. Il lui demande de lui faire connaître le nombre de personnes handicapées recrutées par son ministère pour chacune des années 2003, 2004 et 2005.

Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer a recruté en 2003 : aucune personne handicapée ; en 2004 : une personne handicapée ; en 2005 : aucune personne handicapée. Le pourcentage des personnes handicapées en fonction au ministère de l'outre-mer était en 2005 de 5 % des effectifs, soit douze équivalents temps plein.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90153

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3277

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8647